MARIAGES.

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de M. Joseph Morin, président du Conseil de Ste-Claire, avec Mlle Alphonsine Lacasse. Nous offrons aux époux nos félicitations et faisons pour eux les meilleurs vœux de bonheur.

Les époux sont partis pour un voyage aux Etats-Unis. Heureux voyage.

×

Le 8 janvier M. Jos. Alfred Pilon, membre de l'Union St-Joseph du Canada, de St Télesphore, conduisait à l'autel Mlle Clara Leroux, fille majeure de M. Joseph Leroux

AVIS.

Ottawa, 15 Mars 1908.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Avril prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,
greffier-général.